

Discours de Bertie Ahern sur la présidence irlandaise (Strasbourg, 21 juillet 2004)

Légende: Le 21 juillet 2004, Bertie Ahern, Premier ministre irlandais et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, expose devant le Parlement européen les résultats du Conseil européen de Bruxelles des 17 et 18 juin 2004 et se félicite des réalisations de la présidence irlandaise.

Source: Ahern, Bertie, Discours sur la présidence irlandaise. [EN LIGNE]. [Strasbourg]: Parlement européen, [17.06.2005]. Disponible sur <http://www2.europarl.eu.int/omk/sipade2?L=FR&PUBREF=-//EP//TEXT+CRE+20040721+ITEM-001+DOC+XML+V0//FR&LEVEL=3&NAV=X>.

Copyright: (c) Parlement européen

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_bertie_ahern_sur_la_presidence_irlandaise_strasbourg_21_juillet_2004-fr-7924092c-814c-4da8-8639-4c5e0527fc50.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Discours de Bertie Ahern sur la présidence irlandaise (Strasbourg, 21 juillet 2004)

Ahern, Bertie, Conseil. - A Uachtaráin Borrell, A Uachtaráin Prodi, a Chomhaltaí Onóracha de Pharlaimint na hEorpa, agus a dhaoine uaisle.

Tá an-áthas orm a bheith anseo inniu ag an gcéad Seisiún Iomlánach den suí nua de Pharlaimint na hEorpa. Ba mhaith liom an deis seo a ghlacadh le comhghairdeas a dhéanamh le gach comhalta nua ó na fiche cúig Ballstát den Aontas Eorpach ar a dtoghadh an mhí seo caite i bhfeidhmiú an ghnímh daonlathais osnáisiúnta is mó riamh sa domhan. Is maith an rud daoine a bhí anseo cheana a fheiceáil in aontas le daoine nua a bheith i láthair.

(Président Borrell, Président Prodi, honorables députés, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour cette première séance plénière du nouveau Parlement européen. À cette occasion, je voudrais féliciter les députés des vingt-cinq États membres pour leur élection, le mois dernier, à la plus grande assemblée démocratique supranationale que le monde ait connue. Je me réjouis de voir des visages familiers et nouveaux.)

(EN) Monsieur le Président, je constate que certains députés ont quelques difficultés à recevoir l'interprétation en gaélique. Quand l'irlandais sera reconnu comme une langue à part entière en Europe, nous aurons peut-être moins de problèmes à cet égard.

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour cette première séance plénière du nouveau Parlement européen. À cette occasion, je voudrais féliciter les députés des vingt-cinq États membres pour leur élection, le mois dernier, à la plus grande assemblée démocratique supranationale que le monde ait connue. Je me réjouis de voir des visages familiers et nouveaux dans ce Parlement fraîchement élu.

Président Borrell, je tiens également à vous féliciter pour votre élection à la présidence du Parlement européen et à vous souhaiter bonne chance. L'Irlande, qui a assumé la dernière présidence, a pleinement conscience du rôle crucial et constructif du Parlement dans le travail de l'Union européenne. Au cours de notre présidence, nous avons entretenu des rapports intenses de coopération et de solidarité avec le Parlement européen, ce qui contribua grandement à la réalisation de bon nombre de nos objectifs. Je vous souhaite bonne chance dans l'exercice de vos fonctions ces prochaines années.

Si je suis ici aujourd'hui, c'est pour rendre compte des résultats du Conseil européen de juin et du travail accompli par la présidence irlandaise au premier semestre 2004. Mais avant cela, je voudrais brièvement exposer les deux grands principes qui ont sous-tendu notre présidence ainsi que l'approche générale de l'Irlande à l'égard des affaires européennes.

Le premier principe qui a déterminé notre approche - mais aussi le plus fondamental - était celui d'une Europe dévouée à sa population et ressentie comme telle. Il arrive trop souvent que le débat sur les questions européennes dérive vers un univers jargonnesque et théorique, risquant par là même de perdre l'attention et, à terme, le soutien de ses citoyens.

L'Union européenne n'est pas une affaire de théorie. Elle a et continuera d'avoir des conséquences sur la vie de ses citoyens. Sans elle, l'Europe n'aurait pu se relever du désastre des deux guerres mondiales. Sans elle, l'Europe n'aurait pu créer un marché unique dynamique ni se doter d'une monnaie unique stable. Sans elle, le cadre de protection sociale et environnementale à la base du modèle européen n'aurait jamais vu le jour. Et sans elle, nous n'aurions évidemment pas pu accueillir et soutenir les Européens qui ont enduré un demi-siècle d'oppression totalitaire.

Nous devons tous nous efforcer de faire de l'Union élargie une structure adaptée à nos citoyens, qui réponde à leurs besoins. À cette fin, nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit, et non sur ce qui nous divise. Nous devons nous concentrer sur les préoccupations clés des citoyens: l'emploi, la protection sociale et environnementale, la paix et la sécurité. Tous ces éléments ont été les ingrédients de la réussite de l'Europe et doivent rester au centre de nos préoccupations à nous, dirigeants, législateurs et Européens.

L'équité était le deuxième principe à la base de notre approche européenne. Que l'on soit grand ou petit (comme l'Irlande), les règles à respecter sont importantes. L'application juste, impartiale et transparente des règles l'est encore davantage. L'Union européenne a créé une zone où les préoccupations de tous sont accueillies avec respect, où chacun peut renforcer son identité et où les intérêts et droits fondamentaux de tous peuvent être protégés. Il est essentiel que la tradition d'égalité, d'équité et de coopération - clé de voûte de l'Union - soit renforcée dans la nouvelle Union élargie.

Quand je me suis adressé à cette assemblée au mois de janvier, j'ai défini cinq grands domaines d'action pour la présidence irlandaise. Nous voulions que la Conférence intergouvernementale aboutisse rapidement; nous voulions que l'élargissement soit une réussite et nous désirions faire progresser les négociations d'adhésion en cours; nous étions déterminés à ce que le Conseil européen de printemps contribue à donner un nouvel élan à la stratégie de Lisbonne (j'ai fait le tour de ce sujet devant le Parlement en mars 2004); dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, nous souhaitons tenir les engagements pris lors de la signature du traité d'Amsterdam et dans le programme de Tampere; enfin et surtout, nous entendions renforcer la cohérence de l'action extérieure de l'Union européenne et lui donner un nouveau souffle.

L'un des grands points au programme de la présidence, auquel - je me félicite de le dire - nous avons pu trouver une solution, était la nomination du nouveau président de la Commission européenne. José Manuel Durão Barroso a pleinement participé à la recherche d'un nouveau président pour la Commission. C'est seulement vers la fin du processus qu'il a autorisé l'ajout de son nom sur la liste des candidats. Dès lors, j'ai été très heureux que le Conseil européen s'accorde à désigner M. Durão Barroso candidat officiel à la présidence de la Commission.

À un moment si crucial du développement de l'Union, nous n'aurions pas pu trouver meilleur candidat. C'est un homme prêt à diriger et à prendre des décisions, un Européen engagé qui connaît en détail les intérêts de tous les États membres, petits et grands, anciens et nouveaux. C'est pourquoi je n'hésite pas à vous le recommander.

Du reste, je suis très satisfait que l'Union ait aussi pu parvenir à un accord sur d'autres nominations importantes. Javier Solana, qui excelle dans ses fonctions actuelles, est réélu au poste de Secrétaire général du Conseil, secondé par Pierre de Boissieu, au poste de Secrétaire général adjoint. Quand la Constitution européenne entrera en vigueur après sa ratification par tous les États membres, M. Solana, Secrétaire général et haut-représentant, deviendra le premier ministre des affaires étrangères de l'Union.

Un des moments forts de notre présidence fut bien sûr l'accord sur la nouvelle Constitution conclu le 18 juin lors de la Conférence intergouvernementale - aboutissement de plus de deux ans et demi de travail depuis la Déclaration de Laeken en décembre 2001. Cette nouvelle Constitution est un hommage à l'engagement et à la volonté politique de tous les participants à la Convention européenne et à la Conférence intergouvernementale.

Aujourd'hui, je tiens cependant à rendre hommage au Parlement européen pour le travail accompli. Tout au long du processus, dans le cadre de la Convention européenne et de la CIG, le Parlement a fait preuve d'un profond engagement envers l'Union européenne et ses citoyens, dont il représente directement les intérêts. Les résultats obtenus à la Convention, dont la majeure partie ne subit pas de modification à la Conférence intergouvernementale, reflètent en grande partie l'apport des représentants du Parlement lors des négociations.

Par ailleurs, je suis conscient que tout au long de la Conférence intergouvernementale, les représentants du Parlement ont adopté et conservé la même attitude positive, flexible et constructive. Je voudrais en particulier saluer les efforts fournis pour trouver des solutions à des questions très importantes aux yeux du Parlement - efforts indispensables pour parvenir à un accord global. Sans l'assistance et le dévouement du Parlement, jamais un accord final n'aurait été conclu. C'est pourquoi je tiens à vous remercier tous cordialement, en particulier M. Brok et M. Hänsch et, bien entendu, M. Cox, ancien président du Parlement européen. Ils m'ont grandement aidé et soutenu, ainsi que M. Roche, mon ministre des affaires européennes

ici présent, et ont fait preuve d'un immense dévouement à notre égard. Nous avons sincèrement apprécié leur renfort.

Vous connaissez tous désormais le contenu de la Constitution. Néanmoins, je voudrais encore souligner certaines de ses composantes qui en font une avancée immense pour l'Union européenne. Nous avons réussi à fixer clairement en un seul document ce qu'est l'Union et ce qu'elle fait. Nous avons défini une série de valeurs et d'objectifs à partager par tous les Européens et faisant de l'Union une structure unique au monde.

Nous avons renforcé la légitimité démocratique de l'Union européenne en étendant les pouvoirs du Parlement. Nous avons également renforcé le rôle des parlements nationaux et ouvert davantage le Conseil de ministres au regard du public. Nous avons clarifié la répartition des compétences entre l'Union et ses États membres. L'on sait clairement à présent comment prendre les décisions et qui est habilité à le faire. Les principes de subsidiarité et de proportionnalité ont également été renforcés.

La Charte des Droits fondamentaux a été intégrée dans la Constitution. Désormais, les institutions de l'Union et les États membres seront liés par cette charte dans la mise en œuvre du droit européen, ce qui constitue une avancée importante en matière de droits humains; en outre, les citoyens de l'Union disposeront de voies de recours s'ils ont le sentiment que leurs droits ne sont pas respectés. De plus, l'Union doit bientôt adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme, ce qui garantira une plus grande cohérence entre la Cour de Strasbourg et celle à Luxembourg.

Nous avons adopté un cadre institutionnel qui respecte pleinement les droits de tous les États membres dans chacune des institutions de l'Union. Jusqu'en 2014, chaque État membre disposera d'un commissaire. Ensuite, la Commission sera réduite à deux tiers des États membres, sélectionnés selon un principe de rotation parfaitement égalitaire, à moins que le Conseil européen ne décide à l'unanimité de prendre d'autres dispositions. Nous avons ainsi jeté les bases d'une Commission efficace, qui - vous ne me contredirez pas -, revêt une importance capitale pour l'Union.

Le principe du vote à la double majorité, garantissant la double nature de l'Union européenne - qui unit des États mais aussi des peuples -, sera appliqué de manière à respecter les préoccupations de tous les participants à la CIG et à améliorer l'efficacité de la prise de décision. Les nouvelles dispositions concernant la présidence en équipe, regroupant trois États membres en vue de la mise en œuvre d'un programme convenu, aidera le Conseil à travailler plus efficacement. Le nouveau président permanent du Conseil européen, le ministre des affaires étrangères et le service européen pour l'action extérieure contribueront à une meilleure coordination et permettront à l'Union de jouer un rôle plus actif sur la scène internationale.

Il s'agit là d'accomplissements remarquables, que beaucoup n'auraient pas cru possibles au moment où la Convention a commencé ses travaux. Je remercie tous les participants à la Convention, tous ceux qui nous ont aidés, mon cher collègue président de la Commission, M. Prodi, ses collègues qui ont tant travaillé pour nous faciliter notre progression et, bien sûr, M. Giscard d'Estaing, président de la Convention. Le travail a maintenant commencé pour préparer un texte à soumettre à la signature des chefs d'État ou de gouvernement le 29 octobre à Rome. Après la signature, il conviendra encore de ratifier le texte, ce qui devrait être terminé pour le 1er novembre 2006 au plus tard.

Certains États membres organiseront un référendum; d'autres ratifieront le texte par la voie parlementaire. Peu importe la procédure de ratification, il nous incombe à tous d'expliquer ce que contient la Constitution et pourquoi elle sera si bénéfique à l'Union, aux États membres et particulièrement aux citoyens. Les questions posées au Conseil européen de Laeken en décembre 2001 (comment rendre l'Union plus efficace, comment la préparer à jouer un rôle plus actif sur la scène internationale et comment rapprocher l'Union de ses citoyens) ont toutes trouvé une réponse. Notre nouvelle Constitution nous dotera des outils nécessaires pour relever en toute confiance les défis auxquels l'Union se verra confrontée à mesure de son élargissement et de son approfondissement.

Ces dernières années, l'Union a connu un processus long et approfondi de révision des traités. Désormais, nous devons avoir assez d'assurance pour voir en cette Constitution l'assise de l'Union, tout comme le traité

de Rome nous a guidés pendant plus d'un demi-siècle. Nous devons à présent nous efforcer de formuler et de mettre en œuvre ces politiques que les citoyens attendent de nous.

À mesure que l'Union s'élargira, il sera capital qu'elle puisse encore prendre des décisions répondant aux besoins de nos peuples. La nouvelle Constitution européenne permettra à l'Union de s'engager de manière constructive dans les défis à venir et de mieux saisir les occasions qui se présenteront à elle.

Durant ses six mois de présidence, l'Irlande a eu l'honneur et le privilège d'accueillir le 1er mai dix nouveaux États membres au sein de l'Union européenne. À cette occasion, nous avons organisé à Dublin une cérémonie solennelle et symbolique - la «Journée de bienvenue». Ce fut un moment véritablement historique pour l'Union européenne, un moment d'espoir et une belle occasion pour tous les peuples d'Europe.

Bien entendu, le processus d'élargissement ne s'est pas arrêté le 1er mai. Nous nous réjouissons d'avoir accompli des progrès substantiels dans les négociations avec la Bulgarie et la Roumanie. Le Conseil européen a constaté avec beaucoup de satisfaction que la Bulgarie avait provisoirement clos les négociations sur tous les chapitres en suspens. Par ailleurs, la Roumanie a réalisé des progrès considérables, clôturant provisoirement les négociations dans trois chapitres de l'acquis. Pour illustrer les avancées très concrètes sur le chemin de l'adhésion, notons que l'on vient de s'atteler, sous la présidence néerlandaise, à la rédaction d'un traité d'adhésion. Nous encourageons les deux pays à soutenir et à accélérer leurs efforts en vue d'une adhésion en janvier 2007, s'ils sont prêts.

Le Conseil européen de juin a salué les importants progrès que la Turquie continue à faire dans son processus de réforme ainsi que les efforts soutenus du gouvernement turc pour s'aligner sur les critères politiques de Copenhague. L'Union a réaffirmé son engagement à entamer sans délai des négociations d'adhésion avec la Turquie si la décision du Conseil européen de décembre sur le respect des critères politiques s'avérait positive. Cette décision se fondera sur le rapport et la recommandation de la Commission et sera prise de manière objective et transparente.

En juin, le Conseil européen a également décidé que la Croatie était candidate à l'adhésion et que les négociations devaient débiter à l'hiver 2005.

C'est aussi sous notre présidence que s'est ouverte la phase initiale des négociations sur les futures perspectives financières qui détermineront le financement de l'Union entre 2007 et 2013. Notre but était d'examiner en détail les idées de la Commission et de lui transmettre nos commentaires en vue de ses propositions législatives. C'est ce que nous avons fait à travers la rédaction d'un rapport, et le Conseil européen de juin a jugé notre contribution utile. Au mois de juin, nous sommes aussi convenus de parvenir à un accord politique sur ce dossier l'année prochaine.

L'objectif de notre présidence dans le domaine de la justice et des affaires intérieures portait sur le respect des engagements pris au titre du traité d'Amsterdam et du programme plus large de Tampere en vue de la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Ces six derniers mois, des progrès considérables ont été accomplis. Nous avons adopté la directive sur la qualification au statut de réfugié et sommes parvenus à un accord politique concernant la directive sur les procédures d'asile. Voilà qui constitue le pivot d'un régime d'asile commun.

Nous avons progressé vers un accord sur la création d'une Agence européenne de gestion des frontières - une mesure substantielle dans la lutte contre l'immigration illégale. Nous sommes également arrivés à un accord politique sur l'admission de ressortissants de pays tiers dans le cadre de leurs études et à des fins connexes, qui reconnaît l'apport positif de l'immigration légale pour l'Union. Nous nous sommes efforcés de faciliter l'accès à la justice des citoyens de l'Union dans des pays autres que le leur en adoptant, par exemple, la directive relative aux victimes de la criminalité, qui assure une indemnisation aux victimes des délits avec violence.

L'année 2004 marque la clôture du programme quinquennal de Tampere. En juin, le Conseil européen a

décidé qu'il était temps de lancer la phase suivante du processus, et la Commission va maintenant préparer des propositions qui seront examinées en décembre.

En matière de terrorisme et dans le sillage des terribles attentats de Madrid, le Conseil européen de mars a adopté la déclaration sur la lutte contre le terrorisme. En juin, nous avons constaté les progrès considérables accomplis dans la mise en œuvre des mesures fixées par la déclaration et dans le travail réalisé par le coordinateur UE de la lutte contre le terrorisme. Les prochaines étapes sont à présent esquissées dans le plan d'action révisé, également adopté au mois de juin.

Concernant les relations extérieures, nous avons visé une plus grande cohérence et cherché à donner un nouvel élan au programme complexe de l'Union européenne en matière d'affaires étrangères, qui est guidé par la stratégie européenne de la sécurité adoptée par le Conseil européen en décembre dernier. Il me semble que nos efforts en la matière ont porté leurs fruits.

Nous avons fait valoir le multilatéralisme, la prévention des conflits et le développement de la politique européenne de sécurité et de défense. Nous avons œuvré à l'édification et au renforcement de partenariats clés, notamment outre-Atlantique, sur la base de nos valeurs et de nos intérêts communs. Nous avons travaillé avec énergie pour assurer que les objectifs de développement énoncés dans la déclaration du millénaire, qui mettent l'accent sur l'éradication de la pauvreté, le développement durable et la lutte contre la pandémie de HIV/SIDA, se voient accorder l'attention qu'ils méritent.

Dans cet hémicycle, nombreux sont ceux qui suivent de près une série de problèmes revêtant un intérêt particulier à leurs yeux ou pour leurs électeurs, en lien avec l'action extérieure de l'UE. Vous êtes dès lors au courant des progrès réalisés au cours des six derniers mois et de ceux qu'il reste encore à accomplir dans de nombreux domaines difficiles. Mais dans tous les domaines couverts, que ce soit dans les relations transatlantiques, dans l'engagement européen en Afrique ou dans la nécessité de renforcer nos relations avec la Russie et l'Asie, nous avons enregistré des progrès concrets et durables.

Nous avons communiqué un rapport sur la présidence irlandaise à chaque député, reprenant les grandes évolutions de l'action communautaire sur la scène internationale au cours de notre semestre de présidence, ainsi que les évolutions relatives au programme intérieur de l'Union. Je répondrai volontiers à vos questions lors du débat ultérieur.

Nous venons tous de vivre six mois stimulants et gratifiants. Au début de cette présidence, je me souviens avoir dit à l'Assemblée que notre objectif global était de garantir des résultats exerçant une influence positive sur la vie des populations européennes.

Je suis intimement convaincu, au regard de l'élargissement réussi de l'Union, de l'accord sur la Constitution européenne, des progrès accomplis ces six derniers mois dans le cadre de l'Agenda de Lisbonne et en matière de justice et d'affaires intérieures, de même que dans nos rapports avec des partenaires clés, que l'Union a grandement progressé. Nous devons poursuivre les efforts en vue de mieux communiquer avec nos citoyens, en sorte qu'ils soient mieux informés et s'intéressent davantage aux événements qui surviennent au sein de l'Union et influent de manière positive sur leur vie quotidienne.

Je ne doute pas un seul instant que la présidence néerlandaise sera tout aussi fructueuse qu'elle constituera un défi. Je lui souhaite bonne chance, tout comme je l'ai fait pour le Parlement.

Le thème de la présidence irlandaise était «Européens - Travaillons ensemble». Je pense qu'au cours des six derniers mois, le Conseil et le Parlement européen ont travaillé main dans la main d'une manière exemplaire. Cette expérience m'a laissé la conviction qu'en travaillant dans un esprit de coopération, États membres et institutions, nous pouvons construire une Europe meilleure et contribuer à bâtir un monde plus juste, plus sûr et plus pacifique.

C'est un grand honneur pour moi de rendre compte de ces six mois de présidence irlandaise; toutefois, il ne s'agit pas seulement de six mois, puisque toute présidence compte une entrée en matière d'environ un an.

Au cours de ces 18 derniers mois, j'ai donc été amené à travailler avec les chefs de groupe du Parlement. Je tiens à les remercier pour le temps qu'ils m'ont consacré et pour leur visite à Dublin en décembre 2003. Ils furent de bon conseil. Tout au long de cette présidence, M. Cowen et M. Roche en particulier se rendirent au Parlement à de nombreuses reprises et furent toujours accueillis avec courtoisie, à l'instar de tous mes collègues. Nous étions, il est vrai, bien décidés à travailler en étroite collaboration avec le Parlement, à lui consacrer beaucoup de temps, à écouter son avis et à faire transparaître cette coopération à travers les institutions ainsi que dans notre travail.

Cette expérience s'est avérée extrêmement enrichissante. C'est un véritable défi pour un petit pays. Nous n'avons pas 800 représentants à envoyer aux réunions du Conseil européen, ni trois avions. Notre administration n'est pas bien grande. Nous pouvons néanmoins compter sur l'ambassadrice Anderson et son personnel, qui travaillent avec assiduité pour nous à Bruxelles, et sur nos représentants, ici au Parlement. Tous ces gens ne forment finalement qu'une petite équipe et nous avons donc pu apprendre à nous connaître. C'est pourquoi je tiens à souligner combien je suis heureux d'être ici aujourd'hui, à vous remercier pour votre coopération et à souhaiter bonne chance au nouveau Parlement, et en particulier aux députés nouvellement élus, qui abordent une phase passionnante de leur carrière politique. Aux parlementaires réélus je voudrais dire que l'Irlande maintiendra, je l'espère, les mêmes excellents rapports avec le Parlement, et je souhaite bonne chance à tous mes collègues irlandais de tous horizons politiques pour les six mois à venir.

Enfin, comme je vous l'ai dit en commençant, Président Borrell, vous allez exercer une fonction difficile, assumer une tâche exigeante, tant au Parlement que sur la scène internationale. Je vous souhaite beaucoup de succès.

(Vifs applaudissements)